

Communiqué de presse

Saint-Denis, le 20 décembre 2017

L'Anesm publie ses recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées « accompagner la fin de vie des personnes âgées en Ehpad »

En 50 ans, le cadre dans lequel se déroule la fin de vie a évolué. Désormais, une majorité des décès a lieu à l'hôpital. Les situations de fin de vie fortement médicalisées sont une caractéristique française que l'on retrouve peu dans les autres pays européens.

« *La succession des lieux de prise en charge, la fréquence du recours à l'hospitalisation, les modalités de retour à domicile ou en institution, ou encore les objectifs thérapeutiques dans les dernières semaines de vie sont autant d'éléments qui structurent profondément le parcours des personnes en fin de vie et qui contribuent (ou non) à la qualité de leur accompagnement.* »¹

Ces recommandations accompagnent les mesures des deux plans nationaux suivants :

- le plan national 2015-2018 pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie, dont la mesure n°7 « *Diffuser les bonnes pratiques* » ;
- le plan maladies neuro-dégénératives (PMND) 2014-2019, dont la mesure n°30 « *Améliorer l'accompagnement de la fin de vie* » vise à garantir à chaque malade la prise en compte dans son projet personnalisé de la fin de sa vie et d'organiser.

En France, près de 70% des personnes décédées en Ehpad y séjournaient un an avant leur décès, et, plus globalement, le décès a lieu en Ehpad pour 13% des personnes décédées².

Ces recommandations insistent sur l'importance de prendre en compte trois déterminants de la qualité de l'accompagnement de fin de vie :

- La cohérence du parcours de fin de vie et des objectifs thérapeutiques ;
- La personnalisation de l'accompagnement et la prise en compte des caractéristiques culturelles, de l'histoire de vie de la personne, de la douleur ou d'autres symptômes ;

Contact :
Service communication Anesm
anesm-communication@sante.gouv.fr
01 48 13 91 15

¹ AUBRY, R., *Etat des lieux du développement des soins palliatifs en 2010. Comité national de suivi du développement des soins palliatifs*. Paris. Présidence de la République, 2011. 66p.

² Source : Hospimedia, décembre 2017.

•La qualité du lien entre professionnels de l'aide et du soin, les personnes âgées et leur entourage.

Elles reposent également sur les principes fondamentaux d'une démarche concourant à la bientraitance³, à savoir :

- le respect de la personne et de son histoire, de sa dignité, et de sa singularité ;
- l'ajustement des pratiques à chaque situation ;
- le savoir-être des professionnels au-delà d'une série d'actes à réaliser (savoir-faire) ;
- la construction d'un cadre d'intervention favorisant le questionnement éthique et la pérennisation de la dynamique entre penser et agir ;
- la valorisation de l'expression des personnes accompagnées.

Ces recommandations⁴ sont destinées à l'ensemble des professionnels exerçant dans les Ehpad, et utiles aux établissements hébergeant des personnes handicapées vieillissantes. Elles leur fournissent des repères pour mieux garantir le respect des droits des personnes en fin de vie et leur apporter des réponses adaptées, tout en soutenant les proches (y compris les autres résidents) et l'ensemble des professionnels et bénévoles de l'Ehpad. Avant d'être mises en œuvre, nombre d'entre elles nécessitent de la part de l'équipe d'organiser une réflexion éthique préalable.

Vous pouvez dès à présent consulter ces recommandations sur le site de l'Anesm : www.anesm.sante.gouv.fr

³ Anesm. *La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre*. Saint-Denis : Anesm, 2008.

⁴ Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'Anesm sont les bases des évaluations des ESSMS en application de l'article L.312-8 du CASF.

5 avenue du Stade de France - Immeuble Green Corner - 93200 Saint-Denis

Tél. : 01 48 13 91 00

www.anesm.sante.gouv.fr

N° Siret: 130 003 619 000 33